

Risques et spécificités de la médiation interculturelle

Développée en France ces dix dernières années, la médiation dite "interculturelle" s'avère plus délicate à mener que d'autres. Il s'agit en effet d'appréhender, en plus des différends et des conflits, les différences et les malentendus sur les références culturelles.

Historiquement, c'est au réseau associatif que l'on doit les premières intermédiations interculturelles, entre la vision abstraite de l'égalité de traitement de certaines administrations d'une part, et celle d'un traitement spécifique des minorités d'autre part.

Aujourd'hui, la médiation – ou l'ensemble des pratiques que l'on nomme ainsi – a déjà derrière elle une multitude d'expériences, une littérature référentielle importante ainsi que des cursus universitaires ou *ex cathedra*. Autant dire qu'elle a acquis, en l'espace de deux décennies, ses lettres de noblesse et qu'aucun domaine n'échappe désormais à son exercice. Au sein des institutions comme en dehors, elle s'est imposée comme pratique régulatrice innovante des processus relationnels avec, certes, plus ou moins de bonheur suivant qu'elle est adaptée, réfléchie et appliquée dans les strictes limites de sa propre efficacité ou, au contraire, utilisée comme une sorte de "joker" ou de "cache-sexe" plaqué sur des stratégies d'une autre nature, souvent inavouables.

Ce succès de la médiation – celui de la notion comme de la diversité de ses champs d'application – est sans doute d'abord le signe d'un fort rendement idéologique face à une réalité où les échanges sociaux tendent à se complexifier, voire selon certaines perceptions à se détériorer et à se radicaliser. Derrière ou au cœur de ce succès, il y aurait donc, selon les opinions, soit des forces ou des lignes de tension nouvelles, réfractaires aux systèmes de régulation anciens, soit, inversement, une faillite des systèmes de régulation anciens et leur réduction à une sphère marchande inapte à contenir toutes les lignes de tension des rapports sociaux.

Corrélativement, sans doute pourrait-on dire également que le développement de la médiation participe, sur le plan de l'éthique relationnelle, de la quête actuelle de cet objet social autant désiré dans la perspective citoyenne d'aujourd'hui que glissant et furtif : l'équité. La médiation consisterait dans ce sens en une aspiration à une meilleure distribution des possibilités et des biens communicationnels permettant à chaque sujet – individu ou groupe – de rester acteur d'une société de plus en plus complexe, où les inégalités sont ressenties comme des injustices de moins en moins justifiables.

par **Abdellatif Chaouite**,
rédacteur en chef de
la revue *Écarts d'identité*,
Association dauphinoise
pour l'accueil
des travailleurs
étrangers (Adate),
chargé de recherche
à l'Institut de formation
des travailleurs sociaux
d'Échirolles

Ce contexte semble se traduire par des forces négatives de dissociation, qui traversent et travaillent les niveaux aussi bien subjectif (aspiration à la satisfaction des besoins personnels), intersubjectif (intérêts partagés au sein de groupes d'appartenance divers) que trans-subjectif (intérêts communs dans les interactions de l'espace public) et, par là-même, rendent difficiles les transferts de l'un à l'autre de ces niveaux. Le sujet s'en trouve livré à un environnement difficilement lisible immédiatement dans son ordre et ses causalités. Les capacités de chacun, et notamment des plus démunis, à symboliser et à imaginer sont mises à rude épreuve par un rabattement sur une réalité immédiate, aussi saturée qu'aléatoire. La réactivité dans le temps réel étant promue au rang de "compétence" valorisante la plus prisee (être mobile, adaptable, modifiable, intégrable, flexible...), il est de moins en moins question de différer, de désirer, de ritualiser. Faute de quoi, les forces dissociatives acculent à la désaffiliation sociale (au "sans"-quelque chose), au flottement et à leurs conséquences potentielles : compulsion de répétition qui tourne en rond, panne de désir... Devenu ainsi un marché immédiat et de l'immédiat, notre environnement accroît la proximité des dualismes entre les pôles positif et négatif ainsi que la rapidité des oscillations pulsionnelles entre eux. C'est toute la topographie de l'être psychosocial qui se trouve ainsi bouleversée au profit d'une surdétermination du réel immédiat. Les formations sociales et culturelles transversales, porteuses de fonctions symboliques – organisateurs métapsychiques intra et interpersonnels – régulatrices des différences (générationnelles, sexuelles, sociales...), sont affectées dans leurs fonctions médiatrices entre le psychique et le social.

Faire dialoguer les intérêts antagonistes

Dans ce chambardement du contexte psychosocial, d'autres modalités régulatrices étaient à inventer, d'autres manières de faire pour prévenir, restaurer voire instaurer tout simplement des relations là où elles ont tendance à se couper, à se distendre ou à se confronter dans des rapports de plus en plus agressifs. La médiation est arrivée porteuse de cette promesse : renouer et faire dialoguer les "vérités" ou les intérêts immédiats, symétriquement antagonistes, par l'intermédiaire d'un tiers. Elle réintroduit ainsi, par le biais de cet artefact, une possibilité de symbolisation et d'imagination là où ces valeurs ont déserté le vécu relationnel souvent au profit de passages à l'acte réactionnels. Bien réussie, la médiation permet à chacun de redécouvrir, au-delà ou en-deçà de ses habitudes cristallisées, des ingrédients plus aptes à faire lien : la reconnaissance, la confiance, le respect et l'estime de soi et de l'autre par-delà les différends et les différences. Autrement dit, la bonne distance (le mi-lieu) avec soi-même et avec l'Autre qui permet de traduire – de déconstruire –

le point de vue de chacun... Bref, la médiation nous ramène à une vérité relationnelle première : ou nous parlons (par le biais du tiers : la langue, la loi, la symbolisation, la médiation...), ou nous nous entretenons, symboliquement ou réellement...

Dominique.

Le champ interculturel est un des champs dans lesquels la médiation s'est développée ces dernières années, suite à la pluralisation de la société. Nous ne nous attarderons ici ni sur les différentes dénominations des pratiques médiatrices ni sur leurs différentes mises en application dans ce champ. Rappelons seulement que l'usage descriptif souvent fait de ce mot adjoint aux notions de différend et de conflit, au cœur de la médiation, celles de la différence et des malentendus sur les références culturelles. Cependant, cette simple extension est loin de rendre compte de la complexité de l'interculturel, réalité toujours enchâssée dans – et interprétée par – des différences sociales, des rapports problématiques entre “majorité” et “minorités” et, dans le cas par

exemple des migrations et de l'intégration postcoloniales, un passif cristallisé de l'imaginaire relationnel entre groupes. L'interculturel désigne ainsi concrètement une hiérarchisation des places socioculturelles. Elles ne sont pas exemptes de préjugés, de pratiques discriminantes directes ou indirectes ni, en retour, de ressentiments et de comportements réactionnels qui exacerbent les relations. Les conflits sont donc inhérents à la complexité de ce champ, mais l'alliage du différend et de la différence qui les spécifie les rend souvent plus complexes car il amalgame le registre social (de l'"avoir") et le registre identitaire (de l'"être"). Les oscillations entre ces deux registres contiennent une dérive potentielle de la relation conflictuelle vers une dimension quasiment ontologique où le factuel du désaccord peut facilement être emporté par des aveuglements identitaires ravageurs. Les insignes de la différence, au lieu de servir symboliquement la relation et la solidariser, se muent de façon antagonique en signes primordiaux et exclusifs d'identités substantialisées et transformées en "mauvais objet" à éradiquer. La relation ainsi dualisée dépasse le factuel du conflit dans la réalité pour s'exprimer à partir de, et s'enfermer dans, des fictions rivales, fondatrices de l'être. Les conflits portent alors sur la légitimité même de cet être, difficile à "médier". Les différentes "affaires du foulard" qui fleurissent depuis une dizaine d'années en donnent une illustration quasiment tragicomique : une pièce répétitive dont les ingrédients sont connus d'avance, mais dont l'issue "médiée" n'est possible que quand les parties ont la volonté d'en rester à la double exigence de la reconnaissance qui ne déstabilise pas l'être et de la recherche d'un compromis qui permette le dépassement du désaccord.

De l'accueil à la médiation

L'esprit de la médiation reconnaît non seulement la différence, mais il accueille ses désordres et ses conflits de manière idéalement impartiale. Il lui offre ainsi un espace de fécondation, d'élaboration voire de pacification, de la manière la plus équitable possible. L'espace associatif professionnel, qui travaille depuis des décennies dans le champ de l'immigration, avec des réseaux associatifs comme Clara (Comité de liaison des associations du réseau d'accueil) ou Assfam (Association service social familial migrants), a construit pragmatiquement des actions mettant en pratique, avant la lettre si l'on peut dire, cet esprit médiateur. Autour de la notion d'"accueil" d'abord, qui fut pendant les années soixante-dix le paradigme accompagnant encore la représentation de la présence de l'Autre comme "travailleur étranger" essentiellement. L'identité sociale générique de l'étranger étant réduite, à ce moment-là, à sa fonction socio-économique, le réseau associatif a surtout veillé à ce que cette réduction n'emporte pas avec elle, par le biais des difficultés d'accès, les droits des personnes. La non-maîtrise de la

langue française, la complexité des rouages administratifs, les problèmes de “papiers”, les pratiques négligentes de certaines entreprises... exposaient les “travailleurs étrangers” à certains abus. Les associations ont fait de l'espace d'accueil qui leur était dévolu un espace à la fois de vigilance pour l'accès aux droits et déjà de “médiation”, de recours possible pour l'étranger à une interface (linguistique et sociojuridique). Par la suite, le contexte ayant changé (arrêt de l'immigration du travail, droit au regroupement familial, réalité de l'installation...) et la finalité de l'“intégration” s'étant clarifiée, ces associations ont développé sur le terrain, avec le soutien du Fas, des actions dans tous les champs.

Là, la nécessité de pratiques médiatrices pour résoudre les problèmes révélés par les processus conflictuels de l'intégration se révélait peu à peu : logement, scolarité des enfants, emploi, retraite... Et ceci révélait aussi l'image de l'immigré

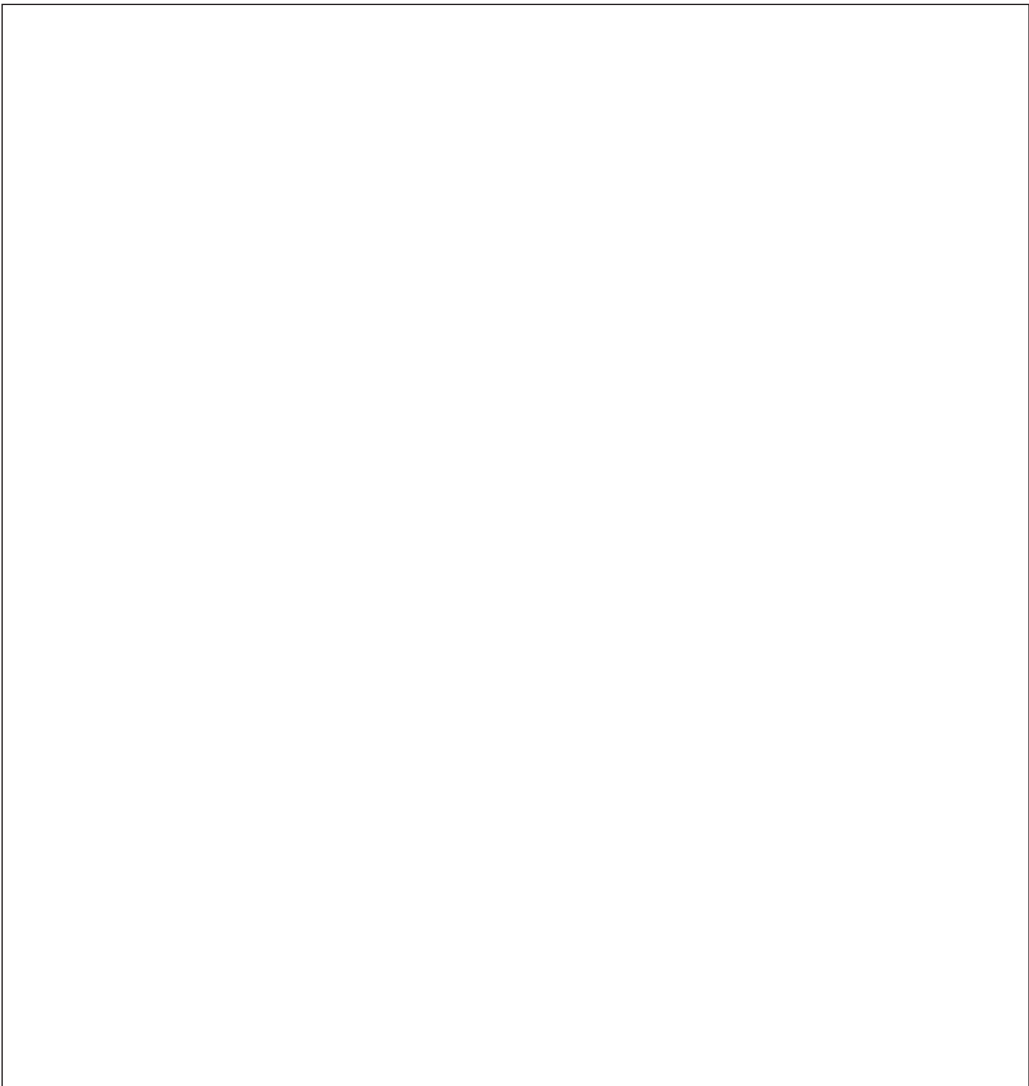
Le réflexe politique reste ici classique, adossé à un imaginaire de la rupture, en retrait par rapport à l'imaginaire complexe du métissage et des hybridations, capable de combiner unité et diversité à tous les niveaux.

ou de l'“issu-de-l'immigration”, son identité, sa culture... Cette nouvelle donne avait en fait perturbé les pratiques classiques dans le champ social, en complexifiant la construction des identités et des places sociales, et en mettant les professionnels de ce champ dans une posture difficile : ignorer les dimensions culturelles et se trouver de ce fait en décalage avec la réalité de leurs usagers ou les prendre en compte au risque d'être en décalage avec les prescriptions de leurs institutions. Les réseaux associatifs, par contre, ont su dès les années quatre-vingt à la fois se positionner dans ce contexte comme “experts” complémentaires des professionnels sociaux (non sans conflits identitaires professionnels cependant). Ils ont su affiner leurs pratiques médiatrices, par le biais aussi bien de la formation que de la pertinence des actions “intégratrices” dopant les partenariats et l'implication des usagers immigrés ou “issus de l'immigration” localement. Ces associations ont également créé et contribué à développer des espaces de réflexion et de théorisation des pratiques médiatrices interculturelles, à travers un certain nombre de revues spécialisées, d'études, d'émissions audiovisuelles... Tout un réseau interculturel est venu ainsi “médier” et “mailler” les rapports sociaux, là où la question de l'étranger et de l'immigré mettait le service public au cœur de la “contradiction interculturelle” : entre une vision abstraite de l'égalité de traitement, qui risque d'exclure de fait les catégories socioculturelles en écart avec le modèle social standard, et la vision d'un traitement spécifique des minorités maintenant ces mêmes catégories dans une sorte d'extériorité à la société. Le réseau associatif a ainsi inventé la médiation dite interculturelle comme réponse à cette contradiction.

Quand l'interculturel "culturalise"

Ces expériences associatives, riches de leur rayonnement local comme de leur capitalisation d'un savoir-faire médiateur, ont souvent buté cependant sur un déficit de reconnaissance. Ce déficit, dénoncé la plupart du temps comme le résultat d'une utilisation instrumentale (les administrations sous-traitant aux associations une partie du public dont elles ne peuvent ou ne veulent s'occuper), est à mettre en lien, plus profondément, avec le paradoxe du cadre même dans lequel s'exerce la médiation interculturelle en France. Ce cadre, de type hégélien, a construit un modèle de l'acteur citoyen en déconstruisant ses appartenances premières (culturelles, linguistiques, religieuses...) et en les

**Brian, Isabelle,
Alain et Charlen.**



© Karine Pelgrims.

redéfinissant à un niveau supra, celui de l'État-nation, indifférent aux différences. Cette indifférence s'est traduite d'abord par une exclusion des étrangers d'un certain nombre de droits, progressivement corrigée au niveau des droits sociaux, mais toujours agissante au niveau du droit de vote local pour les étrangers non communautaires. Ce cadre agence donc des niveaux de complexité dans la construction historique de la société et de la citoyenneté modernes. Mais l'un de ses paradoxes reste la transformation dogmatique de ces niveaux ou de ces sphères de construction politique de la société en zones d'allégeances "culturelles" discontinues, opposées, se disqualifiant les unes les autres. Par le biais d'une série de confusions et de simplifications, ce cadre aboutit trop souvent à "culturaliser", voire à ethniciser la citoyenneté en façonnant un "monoculturalisme" politico-juridico-institutionnel, souvent posé comme rival et exclusif des différences culturelles présentes dans la réalité du champ social. Sans aller plus loin dans l'analyse de ces paradoxes, disons qu'ils participent indirectement de la stigmatisation des différences liées à l'immigration en les faisant constamment relever d'une logique de déficit d'"intégration" et non d'une logique politique "normale". Ainsi et par glissements successifs, en est-on souvent arrivé à assigner à la médiation interculturelle un rôle qui n'était peut-être pas le sien : celui de la remédiation des "déficits", en enfermant les médiateurs dans un rôle d'auxiliaires du monoculturalisme institutionnel...

La médiation dite interculturelle gagnerait à porter en son sein cette interrogation sur le cadre de son exercice. Parallèlement à la règle méthodologique de l'impartialité du médiateur, ce cadre "décide" en effet du sens concret donné à l'"interculturel", comme des situations qui doivent relever ou non d'une "politique" de médiation interculturelle.

La réciprocité dans l'intégration

Évoquons ici rapidement deux moments critiques de l'expérience migratoire où la question de la différence est la plus exposée, la plus "nue" d'une certaine façon et, par là-même, nécessite une médiation : l'arrivée de l'étranger et son vieillissement. Dans la politique actuelle, l'accueil du primo-arrivant ressort moins d'une procédure de la médiation entre les constituants de deux différences, potentiellement conflictuelles, que d'un "contrat" qui engage d'emblée l'arrivant à endosser le plus rapidement possible – comme gage de sa volonté et de sa capacité d'"intégration" – les éléments fondamentaux de la "culture" dite d'accueil. L'arrivée de l'arrivant est moins pensée comme moment de rencontre nécessitant une médiation que comme relevant d'une logique de resocialisation d'"individus" délestés de leurs atours. On retrouve ici la prééminence monoculturelle politico-institutionnelle, qui fait moins

appel aux médiateurs dans l'accueil qu'aux professionnels de la normalisation sociale dans différents champs (la langue, l'insertion...). Une approche de l'accueil par le biais de la médiation interculturelle pourrait pourtant promouvoir une vision non antagoniste de l'intégration des références citoyennes communes et prévenir les dérives de la construction des "identités meurtrières". Dans cette approche, l'accueil pourrait être conçu comme un "espace transitionnel" capable de contenir aussi bien les dimensions qui constituent le "visage" de l'étranger (ses compétences linguistiques et ses *habitus*) que celles qui projettent son intégration comme futur citoyen du pays d'accueil (ses droits et devoirs, les règles de jeu du vivre ensemble dans ce pays...). La finalité qui pourrait en être escomptée est l'élaboration des acquisitions dans une logique d'appropriation non contradictoire de l'expérience migratoire (élaboration des liens à la fois de traduction et de transformation entre l'avant et l'après migration). Les actions associatives menées sur le terrain depuis des années recèlent un riche savoir-faire dans la construction de ce type d'espaces : animations de projets plus ou moins ambitieux, accompagnements adaptés à l'insertion sociale et professionnelle, mobilisation des compétences linguistiques et culturelles d'origine dans l'apprentissage de la langue française, médiations familles-école... Ce savoir-faire aurait pu être mobilisé pour l'élaboration d'une politique de médiation-accueil plus hospitalière et plus intégrative, dans un esprit transitionnel entre une conditionnalité de l'accueil qui reste reconnaissante de la personne et son inconditionnalité impossible. Mais le réflexe politique reste ici classique, adossé à un imaginaire de la rupture, en retrait par rapport à l'imaginaire complexe du métissage et des hybridations, capable de combiner unité et diversité à tous les niveaux. L'immigré n'est donc pas, ou n'a pas à rester un émigré. Le modèle le projette, dès son arrivée, dans une mue qui doit, le plus rapidement possible, en "faire culturellement France" si l'on peut dire. La représentation de l'interculturel qui se décline à partir de là est souvent passive : n'est ou ne peut être traité dans le paradigme interculturel que le "reste", le résiduel, irréductible à cette mue ou faisant, par la suite, "problème" (en terme de réaction, de résistance...) en échappant au modèle. Cette approche se prive de la potentialité de la médiation interculturelle et risque de la réduire à un usage anecdotique et marginal, dans des zones socialement et politiquement traitées encore marginalement (quartiers dits difficiles...).

Des différences aux problèmes

À l'autre "bout" de cette expérience, le vieillissement des immigrants, longtemps "absent" des politiques publiques de l'intégration, s'est révélé à la fin des années quatre-vingt-dix comme un problème à la fois

socio-sanitaire (sur le plan du logement, des retraites, de la santé...) et culturel (modes de vie et de "mort", relations aux pays d'origine...). Face à ces problèmes, le réflexe politique sensibilisé a certes décliné sa volonté d'inscrire ce chantier dans son agenda, mais souvent dans la catégorie de pensée binaire et classiquement paradoxale : offre indifférenciée à une demande standard, négligeant des différences (modes de vie, langues, moyens...) qui se transforment du coup en "problèmes". Une politique de la médiation adéquate (comme on a pu en conduire dans le champ éducatif par exemple) aurait pu être expérimentée dans ce champ, incitant à la recherche de solutions adaptées entre les personnes vieillissantes immigrées et les institutions concernées : dans le domaine du logement, des services aux personnes âgées, de la prévention santé, des regroupements familiaux tardifs...

Seules certaines associations, là encore, s'aventurent (souvent sans moyens suffisants) dans cette brèche en offrant aux uns et aux autres les possibilités médiatrices de potentialiser les souplesses de l'offre et de "comprendre" (prendre avec) la rationalité de la demande, de manière à les amener à se rencontrer. On peut citer ici toute une liste d'actions qui va des classiques permanences sociojuridiques (interface avec les administrations) aux actions innovantes inscrivant le visage de l'immigré vieillissant dans des manifestations d'une certaine ampleur ("Traces en Rhône-Alpes" avec Aralis – Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale –, "Mémoires croisées" à Grenoble avec l'Adate – Association dauphinoise pour l'accueil des travailleurs étrangers –, l'Office dauphinois des travailleurs immigrés et le Comité dauphinois d'action socio-éducative...), en passant par les actions partenariales qui s'inscrivent dans le cadre de la réhabilitation du logement (transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales et autres...) ou dans une volonté des autorités locales de prendre à bras le corps le "problème" du vieillissement des immigrés. Ainsi, une action "vieillesse-mémoire" est menée par la ville de Pont-de-Claix dans l'agglomération grenobloise, en partenariat avec l'Adate : enquête sur les conditions de vie, et mise en place d'actions médiatrices interculturelles et intergénérationnelles mobilisant les acteurs locaux. La logique de ce type d'actions menées par beaucoup d'associations est autre que celle du travail social professionnel (méthodologiquement extérieur et politico-institutionnellement surdéterminé) mais elle lui est complémentaire : elle crée dans cette extériorité une intériorité de dialogue, de négociation et d'entente... Il reste à transformer cet essai associatif en une politique de médiation interculturelle dans le champ de la gérontologie du monde migrant.

Au-delà de l'aspect méthodologique donc, que la médiation interculturelle partage avec toute autre forme de médiation, sa spécificité comme sa complexité tiennent aux enjeux de son contexte. Ce champ

que d'aucuns qualifient de "révolution multiculturelle" pose la question de l'approfondissement de la démocratie plurielle et le souci d'une plus grande justice sociale. L'"interculturel" de la médiation décline les effets concrets de cette "révolution", leur traduction dans le quotidien de personnes, de groupes et d'institutions concernés et nécessite du médiateur non seulement un savoir (culturel et interculturel), un tact (de médiateur) mais également une capacité à détecter et à élaborer avec les concernés les différents usages stratégiques qui peuvent être faits des références culturelles. C'est un exercice de haute voltige, qui nécessite du médiateur l'objectivation de ses propres "contre-transferts" socioculturels. ◀



André Costes, "Collège des médiateurs : éléments pour un bilan"

► Dossier *Médiations en tout genre*, n° 1208, juillet-août 1997

Michel Sauvêtre, "L'interprétariat en milieu social"

► Chronique "Initiatives", n° 1201, septembre 1996

Hanifa Cherifi, "Jeunes filles voilées : des médiatrices au service de l'intégration"

► Dossier *À l'école de la République*, n° 1201, septembre 1996